



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 133 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/70/557). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des informations complémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 décembre 2015.
2. L'estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses et les recettes de l'exercice biennal 2014-2015 repose sur les dépenses effectivement engagées au cours des 21 premiers mois de l'exercice, les dépenses prévues pour les trois derniers mois, l'évolution des taux de change et de l'inflation ainsi que les ajustements au coût de la vie.
3. Le Comité consultatif note que ce montant représente une diminution nette de 51,5 millions de dollars par rapport aux montants révisés des crédits et des prévisions de recettes que l'Assemblée générale a approuvés aux sections A à C de sa résolution 69/263 et aux sections A et B de sa résolution 69/274. Le montant des dépenses prévues pour l'exercice 2014-2015 devrait s'élever à 5 808,3 millions de dollars, soit 23,6 millions de dollars de moins que le montant révisé des crédits ouverts (5 831,9 millions de dollars). Le montant des recettes prévues devrait atteindre 574,7 millions de dollars, soit 27,8 millions de dollars de plus que le montant révisé des recettes (546,8 millions de dollars). Le montant des dépenses et des recettes est récapitulé au tableau 1 du rapport du Secrétaire général.
4. La diminution nette de 51,5 millions de dollars résulte de l'effet combiné a) de réductions prévues d'un montant de 85,9 millions de dollars découlant des



fluctuations des taux de change (41,1 millions de dollars); et des taux d'inflation (11,1 millions de dollars), de l'évolution des coûts liés aux postes et d'ajustements apportés aux autres objets de dépense sur la base des dépenses effectives et des dépenses prévues (5,9 millions de dollars) et d'une augmentation des recettes (27,8 millions de dollars); et b) d'augmentations prévues découlant de dépenses engagées conformément aux dispositions de la résolution 68/249 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 2014-2015 et de décisions d'organes directeurs (34,4 millions de dollars). Les états 1, 2 et 3 du rapport du Secrétaire général récapitulent les prévisions de dépenses pour 2014-2015 par chapitre de budget, objet de dépense et facteur de variation (taux de change, inflation, dépenses imprévues et extraordinaires et décisions des organes directeurs, taux d'occupation des postes et autres facteurs).

5. Le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à prendre note du rapport et à approuver les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2014-2015, soit 5 808 366 500 dollars, comme indiqué au tableau 3 du rapport après prise en compte des crédits additionnels à hauteur de 88 700 dollars pour la prorogation de l'engagement du Délégué du Secrétaire général à la Sous-Commission chargée des questions relatives à la fin du conflit dans le cadre du processus de paix colombien, ainsi que les prévisions de recettes correspondantes, soit 574 655 800 dollars, comme indiqué au tableau 8.

Présentation de l'information

6. Lors de son examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a noté que le document ne contenait pas suffisamment d'informations pour permettre de bien comprendre les facteurs qui sous-tendent les variations signalées du montant des ressources. Un exemple en est le manque d'information concernant l'augmentation des dépenses relatives à la sécurité et aux programmes de formation et de perfectionnement du personnel [voir A/70/557, par. 37 d) et e) et 42 c)]. En outre, les informations complémentaires communiquées à la demande du Comité n'avaient pas toujours le niveau de détail requis. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général répondra pleinement à ces préoccupations dans les prochains rapports sur l'exécution du budget (voir aussi par. 13, 19 et 20 ci-dessous) et recommande que l'Assemblée générale le prie de lui fournir un complément d'information sur l'exécution du budget du dernier exercice achevé, ainsi qu'une analyse des écarts entre les dépenses prévues et les dépenses effectives au titre de tous les objets de dépense de tous les chapitres du budget (A/70/7, par. 67). Il estime que ces informations devraient contribuer à mieux justifier les prévisions de dépenses du prochain exercice et permettre de prendre des décisions plus éclairées en matière d'allocation des ressources.**

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur l'estimation du montant définitif des dépenses et des recettes des exercices 2006-2007 à 2014-2015 (voir le tableau ci-dessous). Le Comité note qu'au cours de cette période, le montant total des dépenses a augmenté de 42 %, passant de 3,7 milliards de dollars à 5,2 milliards de dollars.

	2006-2007		2008-2009		2010-2011		2012-2013		2014-2015	
	Montant révisé des crédits	Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme	Crédits révisés	Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme	Crédits révisés	Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme	Crédits révisés	Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme	Crédits révisés	Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme
Dépenses	4 302,00	4 188,80	4 885,20	4 792,40	5 367,2	5 416,4	5 399,4	5 603,7	5 831,9	5 808,3
Recettes	492,20	505,10	557,90	550,50	593,0	601,3	511,9	543,0	546,8	574,7
Montant net	3 809,80	3 683,70	4 327,30	4 241,90	4 774,3	4 815,2	4 887,4	5 060,6	5 285,1	5 233,6

II. Chapitres des dépenses

Taux de change et inflation

8. Les modifications des prévisions de dépenses liées aux fluctuations des taux de change et de l'inflation sont analysées à la section II.A du rapport du Secrétaire général. Le tableau 4 fait apparaître la répartition par lieu d'affectation des augmentations et diminutions des dépenses prévues dues aux fluctuations des taux de change et de l'inflation. Les états 4 et 5 du rapport donnent des précisions sur les taux de change prévus et effectifs pour tous les lieux d'affectation. Des observations supplémentaires figurent dans le dernier rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées – incidence des variations des taux de change et d'inflation (voir A/70/7/Add.35).

9. Au paragraphe 7 de son rapport, le Secrétaire général indique que pour ce qui est des taux de change et d'inflation, les ajustements du montant des dépenses pour l'année 2015 découlent de la prise en compte des taux effectifs de 2015 au lieu des taux utilisés pour calculer le montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015. Pour 2014, les ajustements sont fondés sur les taux de change et d'inflation effectivement constatés en 2014 et non sur les taux approuvés dans les crédits révisés pour 2014-2015, lesquels avaient été calculés en utilisant des projections pour les deux derniers mois de 2014. Il indique en outre (par. 8) que l'estimation de l'incidence de la variation des taux de change intervenue en 2015 se fonde sur les taux de change constatés entre janvier et septembre, celui de septembre ayant été appliqué aux mois d'octobre, novembre et décembre, et (par. 9) que la sous-utilisation des crédits dans cette catégorie tient à un taux de change favorable entre le dollar des États-Unis et plusieurs monnaies (41,1 millions de dollars) et à une inflation moins élevée que prévu (11,1 millions de dollars), comme il apparaît au tableau 4 du rapport.

Expérience et présentation comptable des achats à terme de devises

10. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'en 2013, le Secrétariat a commencé à acheter à terme des francs suisses, à titre d'essai, les transactions en francs suisses et l'évolution de la valeur de cette devise ayant un impact considérable sur le budget-programme. Le Comité consultatif note que le franc suisse représente 11,5 millions de dollars du montant global de 41,1 millions de

dollars de réduction découlant des fluctuations des taux de change. Aux paragraphes 18 à 26, le Secrétaire général présente les informations recueillies à jour sur l'expérience du Secrétariat dans les achats à terme, définis dans le rapport comme un instrument financier permettant de déterminer à l'avance le prix des devises à acheter à l'avenir. Il y est expliqué en outre que les achats à terme ont un coût minime, puisque leur prix dépend du taux de change au comptant en vigueur au moment de la passation du contrat, révisé en fonction des taux d'intérêts applicables. Selon le Secrétaire général, étant donné que le dollar a perdu de sa valeur par rapport au franc suisse en 2013, les achats à terme de francs suisses ont permis de gagner 4,6 millions de dollars par rapport aux taux de change opérationnels de l'ONU. En 2014, comme les taux d'achat à terme étaient considérablement plus chers que les taux prévus au budget, le Secrétariat avait attendu jusqu'au mois de septembre avant de conclure le contrat d'achat à terme, ce qui a entraîné une perte de 1,7 million de dollars due au redressement du dollar par rapport au franc suisse. Le rapport indique qu'en 2015, le Secrétariat a conclu un contrat d'achat à terme de francs suisses en janvier et chacun des mois suivants, le taux de change favorable par rapport à celui prévu au budget permettant un gain de 8,3 millions de dollars sur l'année. Sur l'ensemble de l'exercice biennal 2014-2015, le gain net généré par les achats à terme de francs suisses est de 6,6 millions de dollars.

11. S'expliquant à la demande du Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont indiqué que les taux de change à terme restaient pratiquement inchangés au long de la période du contrat alors que les marchés des changes continuaient de fluctuer. Si le montant qui aurait été payé au taux de change opérationnel est inférieur à celui payé en vertu du contrat à terme – c'est-à-dire si le taux du marché est plus favorable que celui de l'achat à terme – il y a perte; si le montant payé au taux de l'achat à terme est inférieur à celui payé au taux de change opérationnel, il y a gain. Le Secrétaire général indique cependant que le principal avantage de l'opération est la prévisibilité qu'elle apporte au processus budgétaire.

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que même si les achats à terme ne concernaient que la partie de l'actualisation des coûts liée à la fluctuation des taux de change, l'exposition à l'actualisation des coûts en serait réduite. Le Comité a également été informé que les contrats à terme, portant actuellement sur 25 millions de francs suisses et 5 millions d'euros par mois, annuleraient l'instabilité inhérente à ces marchés des devises étrangères à hauteur de ces montants. Le Comité a également été informé qu'en ce qui concerne les autres risques de change pris en charge par l'Organisation, les taux à terme prédiraient le comportement de devises étrangères mieux que le taux comptant ou les taux moyens utilisés précédemment, réduisant ainsi le niveau d'actualisation des coûts.

13. Tout en notant que l'utilisation de la méthode de l'achat à terme de 2013 à 2015 a amélioré la prévisibilité budgétaire, le Comité consultatif estime que les informations communiquées dans le rapport du Secrétaire général ne constituent pas une évaluation complète de l'utilisation de cette méthode telle que demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262, au paragraphe 6 de la section XII. Une telle évaluation permettrait au Comité de mieux comprendre comment le Secrétariat entend utiliser les achats à terme lors de l'exercice 2016-2017 et des exercices suivants. Le Comité compte que de plus amples informations seront fournies dans les prochains rapports sur l'exécution du budget-programme.

Dépenses imprévues et extraordinaires

14. Le tableau 7 du rapport récapitule les engagements contractés sur le fondement des dispositions de la résolution 68/249 de l'Assemblée générale, dont le montant total s'élève à 16,6 millions de dollars. Ces engagements se rapportent aux chapitres 2, 3, 4, 24, 27 et 29D du budget et ont été autorisés par le Secrétaire général soit de sa propre autorité soit avec l'assentiment du Comité consultatif. Ayant demandé des précisions, ce dernier s'est fait préciser le montant des dépenses imprévues et extraordinaires ayant été autorisées par le Secrétaire général de sa propre autorité (3,3 millions de dollars).

Dépenses découlant de décisions d'organes directeurs

15. Les autres dépenses supplémentaires découlant de décisions d'organes directeurs comprennent : une subvention de 12,1 millions de dollars, autorisée par l'Assemblée générale à la section I de sa résolution 69/274 A, au titre du chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), et destinée au financement des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens; un montant de 5,8 millions de dollars, autorisé par l'Assemblée générale à la section VII de sa résolution 69/274 A, au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), et affecté à la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans le bâtiment du Secrétariat.

Taux d'occupation des postes et autres facteurs

16. Les changements opérés dans le cadre de cette rubrique sont les suivants : a) l'écart entre les taux de vacance effectifs et ceux pris pour hypothèses dans le calcul des crédits révisés; b) la différence entre, d'un côté, les dépenses communes de personnel et les coûts salariaux moyens effectifs et, de l'autre, les coûts standard utilisés dans le calcul des crédits révisés; c) les ajustements apportés aux objets de dépense autres que les postes en fonction des besoins effectifs ou à prévoir avant la fin de l'exercice biennal. Comme il est indiqué dans le tableau 3 du rapport et détaillé par objet de dépense dans l'état 2, ces changements se traduisent par une diminution nette d'environ 6,0 millions de dollars, correspondant à une hausse de 27,5 millions de dollars des dépenses liées aux postes et à une réduction de 33,5 millions de dollars des dépenses hors postes.

17. L'augmentation de 27,5 millions de dollars au titre des postes résulte d'une progression de la masse salariale (14,3 millions de dollars) et des dépenses communes de personnel (13,2 millions de dollars), laquelle tient au fait, d'une part, que les dépenses constatées au cours de l'exercice ont été plus élevées que prévu et, d'autre part, que les taux de vacance de postes ont été globalement inférieurs aux prévisions budgétaires pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et légèrement supérieurs pour les agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées. Les taux de vacance effectifs moyens pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et la catégorie des agents des services généraux et catégories apparentées de 2012 à 2015 sont présentés en détail dans l'état 8 du rapport du Secrétaire général, lequel montre qu'entre 2014 et 2015, les taux moyens de vacance de postes prévus ont baissé de 8,9 % à 8,1 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et

augmenté de 5,2 % à 6,3 % pour les agents des services généraux (voir également A/70/7/Add.35).

18. On trouve des explications sur la réduction de 33,5 millions de dollars au titre des objets de dépense autres que les postes aux paragraphes 37 à 50 du rapport du Secrétaire général. Les observations du Comité consultatif au sujet de ces différents objets de dépense figurent dans les paragraphes qui suivent.

Autres dépenses de personnel

19. Selon le rapport du Secrétaire général, l'accroissement de 9,9 millions de dollars au titre des autres dépenses de personnel au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) est essentiellement imputable au coût plus élevé que prévu des heures supplémentaires réalisées par les services de sûreté et de sécurité au Siège et dans les commissions régionales aux fins de la protection des hauts responsables pendant les voyages, de l'appui à la sécurité pour les grandes conférences et des autres services de sécurité assurés lors de manifestations spéciales. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit étaient nécessaires pour garantir la continuité des activités et des services de sécurité au Siège de l'Organisation et dans les bâtiments annexes, où la sécurité doit être assurée 24 heures sur 24 et 365 jours par an. **Toutefois, le Comité consultatif n'a obtenu aucune précision sur le détail de l'augmentation de dépenses. Le Comité espère que ces informations seront communiquées à l'Assemblée générale lors de l'examen du second rapport sur l'exécution du budget-programme.**

20. Le Secrétaire général indique que l'augmentation de 2,4 millions de dollars au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) résulte principalement des programmes de formation et de perfectionnement du personnel exécutés en lien avec la mise en œuvre du dispositif de mobilité et d'organisation des carrières ainsi que des activités de formation du personnel des ressources humaines liées au lancement du progiciel Umoja. Le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau présentant le détail de l'augmentation par principaux postes de dépenses, laquelle s'explique par des hausses au titre de la fourniture de programmes de formation dans les domaines de l'encadrement, de l'informatique et de l'accompagnement des carrières (1 510 000 dollars), de la mise en œuvre du dispositif de mobilité et d'organisation des carrières (834 000 dollars), des emplois de temporaire approuvés pour l'Équipe de la préparation et du soutien en cas de crise du Service médical et la continuité des opérations (grippe aviaire) (152 000 dollars), de l'appui aux activités de préparation au déploiement (190 000 dollars) et des activités administratives préparatoires au déploiement d'Umoja (189 000 dollars), compensées en partie par des baisses au titre de l'appui technique à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) au sein de la Division des services médicaux et de la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations (431 000 dollars). Toutefois, le Comité n'a reçu aucune autre explication concernant les activités à l'origine de ces augmentations et diminutions de dépenses. **Le Comité consultatif recommande que ces informations soient communiquées à l'Assemblée générale lors de l'examen du second rapport sur l'exécution du budget-programme. S'agissant de l'augmentation de 834 000 dollars au titre de la mise en œuvre du dispositif de mobilité et d'organisation des carrières, le Comité rappelle qu'il est nécessaire de prévoir avec exactitude les coûts supplémentaires résultant de la nouvelle politique de mobilité, notamment les nombreuses hypothèses sur**

lesquelles reposent les prévisions de coûts et les incertitudes relatives aux effets concrets d'une telle politique sur le nombre et la nature des mouvements de personnel à l'échelle du Secrétariat (voir A/69/572, par. 73).

21. Selon le rapport du Secrétaire général, la hausse de 1,5 million de dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) est liée aux ressources supplémentaires nécessaires pour le financement temporaire du Groupe de gestion des biens et des heures supplémentaires travaillées en raison des activités plus intenses et de l'appui plus important nécessaires pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, du fait notamment de la visite du Pape et de la tenue du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation s'expliquait notamment par une hausse des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour le Groupe de gestion des biens (875 300 dollars) et des heures supplémentaires résultant de l'accroissement des activités et de l'appui nécessaires pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée (592 200 dollars).

Consultants

22. Selon le Secrétaire général, l'augmentation de 0,3 million de dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme) est principalement due aux ressources supplémentaires nécessaires pour faire appel à des compétences extérieures dont ne dispose pas le Secrétariat, en vue de l'élaboration de divers rapports et études prescrits par le Conseil des droits de l'homme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les tâches menées par les consultants pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pendant l'exercice biennal 2014-2015. Les tâches en question ont été les suivantes : visites de pays au Mexique et au Cambodge; édition et publication de documents; fourniture d'un appui au mandat d'experts indépendants; actualisation de bases de données en ligne. Le Comité estime que ces tâches devraient être menées à l'aide des moyens internes dont dispose le Haut-Commissariat.

Voyages du personnel

23. Selon le paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général, les montants consacrés aux voyages du personnel font apparaître une diminution nette de 0,5 million de dollars, résultant de la baisse des dépenses au chapitre 3 (Affaires politiques) (2,2 millions de dollars) et au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) (1,4 million de dollars) et compensée en partie par l'accroissement des dépenses au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) (2,1 millions de dollars), au chapitre 28 (Information) (0,7 million de dollars) et au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) (0,2 million de dollars).

24. Il est indiqué que l'augmentation de 2,1 millions de dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) est essentiellement imputable à l'affectation d'une escorte de protection rapprochée pour le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût des équipes de protection rapprochée durant l'exercice 2014-2015 (3,4 millions de dollars) se décomposait comme suit : 2,7 millions de dollars pour le Secrétaire général, 0,4 million de dollars pour le Vice-Secrétaire général et 0,3 million de dollars pour le Président de l'Assemblée.

25. S'agissant de l'augmentation de 0,7 million de dollars au chapitre 28 (Information), le Secrétaire général indique dans son rapport qu'elle tient aux dépenses imprévues liées aux voyages effectués par les photographes et par le personnel du Bureau du porte-parole accompagnant le Secrétaire général. Le Comité consultatif s'est fait communiquer la liste des voyages en question effectués entre janvier 2014 et le 10 décembre 2015.

26. Lors de l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé des précisions sur l'état des dépenses engagées au titre des voyages des représentants et du personnel. Il a été informé qu'au 31 octobre 2015, le montant des dépenses liées aux voyages des représentants s'élevait à 91,6 millions de dollars par rapport à un montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015 de 107,6 millions de dollars (soit 85,1 %), et celui des dépenses liées aux voyages du personnel à 40 millions de dollars, par rapport à un montant révisé de 48,4 millions de dollars (soit 82,9 %). Selon les représentants du Secrétaire général, les frais de voyages en 2014-2015 ont été influencés par la section VI de la résolution 67/254 A de l'Assemblée générale, où sont fixées les nouvelles conditions de voyage en avion, et par la section IV de la résolution 69/274 A de l'Assemblée, où le Secrétaire général est encouragé à faire appel à de nouveaux moyens de communication et de représentation et à n'autoriser les voyages que si une rencontre en personne est strictement nécessaire à la bonne exécution des mandats. Par ailleurs, le Comité a été informé par les représentants du Secrétaire général que le prix moyen du billet d'avion au Siège avait diminué de 8,9 % entre 2013 et 2014 et qu'il était raisonnable de penser que cette réduction était en partie imputable à la mise en œuvre de la nouvelle politique de voyages. Cette hypothèse a été confirmée par un consultant indépendant qui a estimé que les économies rendues possibles par la nouvelle politique se situaient dans une fourchette comprise entre 8 % et 13 %. Les représentants du Secrétaire général ont cependant prévenu qu'il était impossible de dissocier avec exactitude l'effet de la nouvelle politique de voyages de celui d'autres facteurs, tels que l'évolution des tendances en matière de voyages, les tarifs, les destinations ou encore la différence entre les voyages en période de pointe ou non.

27. Tout en prenant note de la réduction globale de 0,5 million de dollars des frais de voyages en 2014-2015, le Comité consultatif s'attendait à une diminution plus forte de cette catégorie de dépenses compte tenu de la réduction du prix moyen des billets d'avion et du potentiel d'économies réalisables, dont le montant avait été estimé de 8 % à 13 % par un consultant indépendant. En outre, le Comité regrette que les informations communiquées par le Secrétaire général dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme ne présente toujours pas le niveau de détail requis par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 69/274 A, et compte que la mise en place du module voyages d'Umoja facilitera la présentation des informations demandées.

Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE)

28. La variation par rapport aux ressources demandées dans le rapport du Secrétaire général résulte d'une diminution au chapitre 27 (Affaires humanitaires) attribuable à la révision à la baisse des besoins de la MINUAUCE dans les catégories de dépenses ci-après : autres dépenses de personnel (1,4 million de

dollars), frais généraux de fonctionnement (2,4 millions de dollars), dépenses de représentation (0,1 million de dollars) et fournitures et accessoires (3,0 millions de dollars), annulée en partie par l'augmentation des dépenses au titre des services contractuels (1,0 million de dollars). Le rapport attribue les diminutions nettes à la situation épidémiologique réelle sur le terrain par rapport aux hypothèses de départ, qui a conduit la Mission à se retirer plus rapidement que prévu. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la résolution 69/274 B de l'Assemblée générale (sect. I, par. 10), les informations définitives sur l'exécution du budget de la Mission, et notamment sur la liquidation et la réforme ou la cession des biens, seraient présentées à l'Assemblée dans la première partie de la reprise de sa soixante-dixième session, dans un rapport sur les enseignements tirés des opérations de la MINUAUCE. Le Comité a également reçu le tableau suivant, qui contient une estimation du montant définitif des dépenses au titre de la MINUAUCE pour l'exercice biennal 2014-2015.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts</i>	<i>Montant définitif des crédits demandés</i>	<i>Dépassement/ (sous-utilisation)</i>
Autres dépenses de personnel	26 226,5	24 933,4	(1 293,1)
Consultants	222,3	305,7	83,4
Voyages du personnel	6 906,0	5 985,7	(920,3)
Services contractuels	1 202,0	2 223,6	1 021,6
Dépenses générales de fonctionnement	32 203,0	29 821,0	(2 382,0)
Représentation	40,0	25,6	(14,4)
Fournitures et accessoires	3 564,4	570,8	(2 993,6)
Mobilier et matériel	11 328,0	9 013,4	(2 314,6)
Amélioration des installations	159,0	20,3	(138,7)
Subventions et contributions	–	2 808,8	2 808,8
Total	81 851,2	75 708,3	(6 142,9)

Engagements non réglés

29. Au paragraphe 55 de son rapport, le Secrétaire général indique que le solde des engagements non réglés s'élevait à 140,8 millions de dollars au 31 octobre 2015. Le Comité consultatif note que ce montant se compare favorablement à celui des exercices biennaux précédents¹. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, conformément à l'article 5.3 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, tout était mis en œuvre pour suivre et vérifier régulièrement le montant des engagements non réglés de manière à ce qu'il reste à un niveau minimum. **Le Comité consultatif félicite le Secrétaire général des efforts soutenus qu'il poursuit pour réduire les engagements non réglés. Il ne**

¹ Le solde vérifié des engagements non réglés s'élevait à 199,5 millions de dollars au 30 septembre 2013 et le solde figurant dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2010-2011 était de 299,6 millions de dollars

doute pas que le Secrétaire général donnera des informations supplémentaires à ce sujet dans ses futurs rapports sur l'exécution du budget.

III. Chapitre des recettes

30. Ainsi qu'indiqué au tableau 8 et au paragraphe 56 du rapport du Secrétaire général, le montant total de l'augmentation aux chapitres des recettes s'établit à 27,8 millions de dollars, à savoir une augmentation de 29 millions au chapitre 2 (Recettes générales), annulée en partie par une diminution de 0,6 million de dollars au chapitre 1 (Recettes provenant des contributions du personnel) et de 0,6 million de dollars au chapitre 3 (Services à l'intention du public). Ainsi qu'indiqué au paragraphe 60, la diminution au titre du chapitre 3 des recettes comprend 1,4 million de dollars pour la restauration au Siège, 1,3 million de dollars pour les publications des Nations Unies, 1,0 million de dollars pour les services destinés aux visiteurs, 0,2 million de dollars pour les services postaux et 0,2 million de dollars pour les services commerciaux divers.

31. En réponse à sa demande, le Comité consultatif a reçu un état comparatif des recettes pour 2014-2015 et des prévisions de dépenses pour les activités au titre du chapitre 3 des recettes inscrites dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget, accompagné des prévisions pour 2016-2017. Une perte nette d'un montant total de 5,6 millions de dollars est prévue pour 2014-2015, comprenant des pertes nettes sur la vente des publications des Nations Unies (1,9 million de dollars), sur les services destinés aux visiteurs (2,1 millions de dollars) et sur les activités de restauration (1,5 million de dollars). À cet égard, le Comité rappelle que ces activités productrices de recettes doivent rapporter selon les estimations 0,4 million de dollars, 0,1 million de dollars et 47 600 dollars, respectivement, pour 2016-2017. Ayant demandé des explications au sujet de la base logique de la révision à la hausse des projections de recettes pour 2016-2017, le Comité a été informé que l'achèvement du plan-cadre d'équipement aurait des effets positifs sur les recettes au titre des services destinés aux visiteurs pour 2016-2017 grâce aux visites guidées du Siège, et que l'engagement d'un nouveau concessionnaire de restauration en juillet 2015 aurait une incidence favorable sur les futures recettes produites par les services de restauration du Siège.

IV. Conclusion

32. La décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre figure au paragraphe 63 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu des remarques et des observations qu'il a formulées dans les paragraphes précédents, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note de ce rapport et d'approuver les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2014-2015 comme indiqué au paragraphe 5 du présent rapport, ainsi que les prévisions de recettes correspondantes comme indiqué au tableau 8 du rapport du Secrétaire général.**